

Procès-verbal de
l'assemblée générale extraordinaire de
Cicor Technologies Ltd.
du 16 juillet 2021,
tenue au siège de Cicor Management AG,
à Bronschhofen/SG (Wil) (Suisse)

Ouverture par Monsieur Daniel Frutig, président du conseil d'administration :

« Chères Mesdames, chers Messieurs,

Au nom du conseil d'administration, je vous souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée générale extraordinaire de Cicor Technologies Ltd. L'assemblée générale a été convoquée légalement le 24 juin 2021, par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce et par communication personnelle, par courrier aux actionnaires. Il a été communiqué aux actionnaires, par l'information écrite pour l'assemblée générale, qu'ils pouvaient exercer le droit de vote exclusivement au-travers d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant des droits de vote et qu'une participation personnelle à l'assemblée générale extraordinaire n'était malheureusement pas possible, en application de l'article 27 al. 1 lit. b de l'ordonnance 3 COVID-19.

C'est volontiers que je salue la représentante indépendante des droits de vote, Etude Athemis, par Maître Rosaria Cirillo. Le procès-verbal est tenu par Maître Fritz Stahl.

Du conseil d'administration du groupe Cicor est présent aujourd'hui sur place également Monsieur Erich Haefeli. Cicor Management AG est représentée par son CFO, Monsieur Patric Schoch et Madame Janine Koechli. Je propose en qualité de secrétaire de l'assemblée générale de ce jour Monsieur Erich Haefeli.

Après ces explications, je déclare cette assemblée générale extraordinaire ouverte. ».

** ** ** ** ** ** **

La société Computershare Schweiz AG a transmis les informations ci-après, relatives aux votes pour l'assemblée générale ordinaire de Cicor Technologies Ltd., à la représentante indépendante des actionnaires.

Nombre de représentant(e) présent(e)	1
Total des actions représentées	1'640'687
Le représentant indépendant représente	1'640'687 actions
Total du capital-actions représenté	CHF 16'406'870.00 (56.53 %)
Majorité absolue des voix représentées	820'344 actions

Ensuite, on passe déjà aux votes.

** ** * * * * * ** ** **

Ordre du jour 1 : Elections complémentaires au conseil d'administration

Le conseil d'administration requiert l'élection des personnes ci-après, pour un exercice, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, toutefois sous la condition suspensive que le conseil d'administration constate, dans sa séance constitutive suivant l'élection, que l'exécution du contrat de vente d'actions entre HEB Swiss Investment AG, Zurich (Suisse), et OEP 80 B.V., Amsterdam (Pays-Bas), soit bien intervenue.

Ordre du jour 1.1 : Election de Madame Norma Corio au conseil d'administration

Pour ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, il n'y a pas eu au préalable de questions au conseil d'administration. L'assemblée générale a voté, sur requête à l'ordre du jour, de l'actionnaire « HEB Swiss Investment AG », sur l'objet 1.1.

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'640'687
Majorité des droits de vote représentés		820'344
Oui	77.31 %	1'268'390
Non	15.94 %	261'523
Abstentions	6.75 %	110'774

** ** ** ** **

Ordre du jour 1.2 : Election de Monsieur Konstantin Ryzhkov au conseil d'administration

Pour ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, il n'y a pas eu au préalable de questions au conseil d'administration. L'assemblée générale a voté, sur requête à l'ordre du jour, de l'actionnaire « HEB Swiss Investment AG », sur l'objet 1.2.

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'640'687
Majorité des droits de vote représentés		820'344
Oui	90.84 %	1'490'344
Non	2.43 %	39'852
Abstentions	6.73 %	110'491

** ** ** **

Ordre du jour 2 : Augmentation de la rémunération totale du conseil d'administration

Pour ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, il n'y a pas eu au préalable de questions au conseil d'administration ou de requêtes à l'assemblée générale.

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'640'687
Majorité des droits de vote représentés		820'344
Oui	79.06 %	1'297'106
Non	14.13 %	231'887
Abstentions	6.81 %	111'694

** ** ** ** ** ** ** ** **

Ordre du jour 3 : Election de Monsieur Konstantin Ryzhkov en tant que membre du comité de rémunération

Toutefois sous la condition suspensive que le conseil d'administration constate, dans sa séance constitutive suivant l'élection, que l'exécution du contrat de vente d'actions entre HEB Swiss Investment AG, Zurich (Suisse), et OEP 80 B.V., Amsterdam (Pays-Bas), soit bien intervenue.

Pour ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, il n'y a pas eu au préalable de questions au conseil d'administration ou de requêtes à l'assemblée générale.

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'640'687
Majorité des droits de vote représentés		820'344
Oui	82.52 %	1'353'961
Non	10.80 %	177'121
Abstentions	6.68 %	109'605

** ** ** ** ** ** **

Ordre du jour 4: Réélection de la représentante indépendante Etude Athemis (La Chaux-de-Fonds)

Pour ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, il n'y a pas eu au préalable de questions au conseil d'administration ou de requêtes à l'assemblée générale.

Les actionnaires de Cicor ont voté comme suit :

Droits de vote représentés		1'640'687
Majorité des droits de vote représentés		820'344
Oui	93.29 %	1'530'557
Non	0.15 %	2'421
Abstentions	6.56 %	107'709

** ** ** **~** **

Monsieur Daniel Frutig :

« Je donne volontiers la parole à la représentante indépendante des droits de vote, Maître Rosaria Cirillo. Avez-vous des questions au conseil d'administration ou à la direction du groupe Cicor ? ».

Maître Rosaria Cirillo :

« Non, je n'ai pas de questions. ».

Monsieur Daniel Frutig :

« Merci beaucoup. Ainsi se termine la partie officielle de l'assemblée générale extraordinaire. Au nom du conseil d'administration, je remercie les actionnaires pour leur confiance et leur participation aux votes. ».

** ** * * * * *

Le président, Monsieur Daniel Frutig, déclare ainsi l'assemblée générale extraordinaire comme clôturée.



.....
Daniel Frutig



.....
Erich Haefeli